



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE MEURTHE & MOSELLE

5 Rue Victor Hugo
54770 BOUXIERES AUX CHENES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale
de la **Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe & Moselle**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe & Moselle**, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « 1 – principes et méthodes comptables » de « l'annexe comptable » concernant l'application du nouveau règlement ANC relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne le rattachement à l'exercice des subventions reçues et des charges y afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

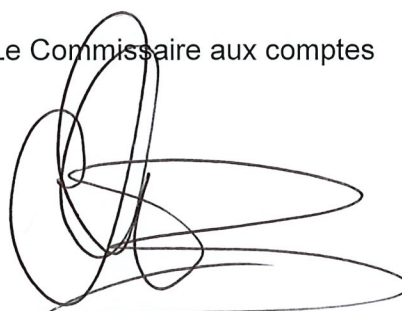
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANCY, le 23 mars 2026

Le Commissaire aux comptes



Bruno MASSON - Associé

BILAN - ACTIF

Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle - 54770 BOUXIERES AUX CHENES

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025

SIRET 78337713800020

Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions	131 349	10 203	121 147	127 637
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	573 264	318 663	254 601	246 584
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
TOTAL (I)			704 614	328 866	375 748	374 221
ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours					
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés	1 612		1 612	2 715
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances	112 108		112 108	185 429
	Valeurs mobilières de placement		198 663		198 663	167 886
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités		126 571		126 571	77 517
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		25 464		25 464	20 362
	TOTAL (II)		464 418		464 418	453 910
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			1 169 031	328 866	840 165	828 131

BILAN - PASSIF

Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle - 54770 BOUXIERES AUX CHENES

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025

SIRET 78337713800020

Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)	146 055	132 432
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
	Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		(34 675)	13 623
	Situation nette			
	CONSOMMABLES	Subventions d'investissement	207 780	172 182
		Provisions réglementées		
TOTAL (I)			319 160	318 237
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		10 000	
TOTAL (II)			10 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques		144 800	130 025
	Provisions pour charges		8 000	9 000
TOTAL (III)			152 800	139 025
DETTES	Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		58 289	69 271
	Emprunts et dettes financières divers		53 611	47 268
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		41 399	35 532
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		76 567	106 084
	Instruments de trésorerie			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance		128 339	112 714
	TOTAL (IV)		358 205	370 869
	Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			840 165	828 131

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle - 54770 BOUXIERES AUX CHENES

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025

SIRET 78337713800020

Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	126 104	118 890
	VENTES DE BIENS ET SERVICES		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ()	150	430
	Ventes de prestations de service dont parrainages (1 170)	72 675	86 661
	PRODUITS DE TIERS FINANCIERS		
	Concours publics et subventions d'exploitation	450 354	444 481
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels ()		
	Mécénats () Legs, donations et assurances-vie ()		270
	Contributions financières	200	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		506 548
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	447 293	43 802
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 096 775	1 201 082
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 064	3 016
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	254 734	311 013
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	49 990	50 612
	Salaires et traitements	525 607	566 948
	Charges sociales	227 180	233 911
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 991	34 339
	Dotations aux provisions	14 775	(10 773)
	Reports en fonds dédiés	10 000	
	Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 129 342	1 189 066
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(32 566)	12 016
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 075	2 911
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 075	2 911



COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle - 54770 BOUXIERES AUX CHENES
SIRET 78337713800020

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 031	446
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 031	446
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		1 045	2 465
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		(31 522)	14 481
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	372	87
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Produits exceptionnels sur reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	372	87
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 526	945
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 526	945
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(3 154)	(858)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		1 099 223	1 204 080
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		1 133 899	1 190 457
Excedent ou déficit		(34 675)	13 623
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature		17 214
	Prestations en nature		
	Bénévolat	17 850	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)		17 850	17 214
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	17 850	17 214
TOTAL CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)		17 850	17 214

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE

Introduction

1 – Principes, règles et méthodes comptables

2 – Informations relatives au bilan

2.1 - Bilan actif

- 2.1.1. Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- 2.1.2. Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation
- 2.1.3. Immobilisations corporelles – Mouvements principaux
- 2.1.4. Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation
- 2.1.5. Différence d'évaluation sur valeurs mobilières de placement
- 2.1.6. Actif circulant – Classement par échéance
- 2.1.7. Charges constatées d'avance
- 2.1.8. Mises à disposition

2.2. – Bilan passif

- 2.2.1. Provisions pour risques et charges
- 2.2.2. Dettes financières – Classement par échéance
- 2.2.3. Autres dettes – Classement par échéance
- 2.2.4. Produits constatés d'avance

3 – Informations relatives au compte de résultat

3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

4 – Engagements

4.1 – Engagements financiers

5 – Informations relatives à l'exercice 2025

5.1 – Information au titre de la clôture de l'exercice

Introduction

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux est une Association d'Éducation Populaire, d'Éducation Permanente et de Promotion sociale. La Fédération Départementale et les Associations contribuent à l'animation et au développement global du milieu rural.

La Fédération Départementale se donne pour but dans le cadre de la Confédération :

D'être pour les Foyers Ruraux une force de soutien.

La Fédération accompagne les Foyers Ruraux dans leurs diverses demandes afin de les aider à remplir leur tâches d'éducation populaire et de développement local par l'information, la formation et la réponse aux demandes.

La Fédération représente les Foyers Ruraux auprès des différents niveaux d'instances politiques et administratives au sein du mouvement et dans les autres mouvements. Elle assure leur promotion, défend leurs intérêts et développe le mouvement.

D'être une force du développement rural.

La Fédération aide les Foyers Ruraux à développer les solidarités de secteur par la coordination des actions, la structuration des réseaux et des moyens, la responsabilisation des acteurs locaux.

La Fédération incite les associations à s'inscrire en partenariat pour intensifier les solidarités interassociatives et intercommunales par un apport dans la réflexion, l'incitation et la proposition au sein des structures de développement.

D'être une force de synergie

La Fédération propose aux Foyers Ruraux de construire ensemble des aventures en regroupant les volontés par projet thématique, en mettant en place des politiques fédérales, en évaluant les actions menées.

La Fédération implique les Foyers Ruraux dans leur structure fédérale en maintenant une structure représentative des associations, participative et évolutive.

Les moyens de la Fédération Départementale :

- > une équipe de salariés et de bénévoles,
- > la création d'établissements et tous moyens propres à permettre la poursuite et la satisfaction des objectifs de la Fédération.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif au plan comptable général.

Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles des exercices précédents.

2 – Informations relatives au bilan

2.1 – Bilan actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Néant.

2.1.2. Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Néant.

2.1.3. Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Éléments	Montants
	Investissements directs
Matériel logiciel	Néant
Matériel activité	Néant
Matériel ACM	Néant
Matériel informatique	Néant
Matériel de bureau et mobilier	Néant
Matériel travaux Bâtiment (La Rayée)	46518€
Bâtiment	Néant

2.1.4. Immobilisations corporelles – Amortissement pour dépréciation

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel activité	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel ACM	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	1 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 6 ans
Matériel travaux Bâtiment (La Rayée)	Linéaire	1 à 20 ans
Matériel transport	Linéaire	5 ans

2.1.5. Différence d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

Néant.

2.1.6. Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.7. Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent :

- Acomptes CNFR	19894€
- Plaquettes/flyers	336€
- Ticket restaurant janvier-février-mars	3133€
- Train action jeunes 2026	2101€

TOTAL	25464€
-------	--------

2.1.8. Mises à disposition
Néant.

2.2 – Bilan passif

2.2.1. Provisions pour risques et charges – Fonds dédiés

	Provision Au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Provision Au 31/12/2025
Provision pour risques salariaux	130025€	14 775€		144 800€
Provision pour actions en cours				
Provision pour charges				
Provision pour risque subvention				
Engagements à réaliser (fonds dédiés)				
TOTAL	1300255€	14 755€		144 800€

2.2.2. Dettes financières – Classement par échéance

- 1 an :	11 301.83€
- 1 à 5 ans :	53 698.17€
- + 5 ans :	néant.

2.2.3. Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.4. Produits constatés d'avance

Ces produits comprennent :

Cotisations et adhésions 2024/25 :

- Réservation location à venir La Rayée	2 740 €
- Cotisations CNFR encaissées d'avance	7 320 €
- Cotisations FDFR encaissées d'avance	29 440 €
- Basicompta encaissées d'avance	2 650 €
- Cartes Adhésions individuelles	86 189€

TOTAL	128 339€
-------	----------



3 – Informations relatives au compte de résultat

3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

Personnel	Effectif moyen
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	1
TOTAL	16

4 – Engagements

4.1 – Engagements financiers

Néant.

5 – Informations relatives à l'exercice 2025

5.1 – Information au titre de la clôture de l'exercice

Les effectifs sont maintenus avec des mouvements de personnels qui ont été maîtrisés.

Le résultat de l'année 2025 est déficitaire. Malgré tout, à la date de l'arrêt des comptes, l'association estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.